

Société d'Arboriculture de Xouaxange

21ème VIDE-GRENIERS : LUNDI DE PENTECÔTE 09 juin 2025 - REGLEMENT

Association : Société d'Arboriculture de XOUAXANGE
1, rue du stade 57830 XOUAXANGE – sax.arboriculture@gmail.com

Règlement Intérieur - A LIRE ET A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

Article 1 : Cette journée est organisée par la Société d'Arboriculture de XOUAXANGE. Elle se tiendra dans les rues suivantes : rue de l'Eglise, rue de l'Ecole, rue Basse, rue du Château.
les horaires sont : de 06h00 à 19h00.
L'accueil des exposants (registre) se fera à partir de 6h00 à l'entrée de la rue de l'Eglise.

Article 2 : Prix des emplacements : 8€ les 5 mètres linéaires

Article 3 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation et de fournir copie recto verso d'une pièce d'identité.
De plus, l'exposant atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.

Article 4 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs le jour du vide grenier. Des membres de l'association se trouvent dans les rues afin de faciliter le repérage. Les emplacements souhaités lors de l'inscription ne peuvent être garantis. Pour rappel, l'ordre d'arrivée des inscriptions fait foi.
(NB : un ticket « café des exposants » vous sera remis à votre arrivée)

Article 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 6 : En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.
Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

Article 7 : Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Pour rappel la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagés, aucune vente de produits maraîchers, d'une seule catégorie de produits ou de nourriture ne sera acceptée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non-conformes (matériel neuf, nourriture, etc.).

La vente de boissons et de denrées alimentaires est entièrement réservée à l'organisateur.

Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.).

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 9 : Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.

Article 10 : Les animaux doivent être tenus en laisse et sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Article 11 : Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et ses poubelles pour les mettre en décharge. Un sac à déchet leur sera remis à l'arrivée.

Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 12 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 13 : Le présent règlement est déposé en mairie de XOUAXANGE.

Nous vous souhaitons de passer une bonne journée parmi nous,

Le comité de la Société d'Arboriculture de XOUAXANGE.